



ctx-922 GRANULATE CHLORINE



Granulés à dissolution instantanée, hautement stabilisés, destinés à l'assainissement et au maintien d'une eau cristalline et hygiéniquement pure.

PROPRIÉTÉS

Aspect	Granulé
Couleur	Blanc
Teneur utile en chlore	min. 55%
pH (1%)	6,5 ± 1,0
Solubilité	28 g/100 ml

CARACTÉRISTIQUES

- En raison de sa grande solubilité dans l'eau, la quantité nécessaire de chlore résiduel est rapidement obtenue.
- Le chlore résiduel libre obtenu dans l'eau a une grande stabilité contre les rayons ultraviolets du soleil.
- Ne modifie pas le pH de l'eau.

DOSAGE

Traitement de début de la saison : Ajoutez 15 g de produit par m³ d'eau. 2 heures plus tard, ajustez le pH de l'eau entre 7 et 7,4 en utilisant ctx 911 pH Minus ou ctx 912 pH Plus. Ce traitement doit être répété chaque fois qu'il y a un manque de transparence dans l'eau.

Traitement d'entretien : Une fois le pH de l'eau ajusté, ajoutez quotidiennement 1 à 3 g de produit par m³ d'eau.

Ces doses sont indicatives et peuvent être modifiées en fonction des caractéristiques de chaque piscine, de la météo, etc.

| DISINFECTION

COMMENT L'UTILISER ?

Ajustez toujours le pH avant d'ajouter du chlore dans l'eau, pour rendre le traitement aussi efficace que possible. Introduisez la dose nécessaire de produit à l'intérieur du skimmer, puis mettez en service la filtration, afin de pouvoir dissoudre le produit. Vous pouvez également répartir uniformément le produit à la surface du spa. L'ajout de produit se fera de préférence au coucher du soleil sans la présence du baigneur dans le spa.

Le chlore résiduel libre devra être compris entre 0,5 et 2 mg/l.

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi. Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable, notamment dans les lieux fréquentés par le grand public. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement.